

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES**PROCES-VERBAL**

**Séance du 23 juin 2009
à la Maison de Commune**

Présidence: M. Ernest CORBAZ

Membres présents :	63
Membres absents excusés	13
Membres non excusés :	<u>2</u>
Effectif total :	78

Absents excusés: Mmes Graziella AIELLO, Catherine BURKI, Angelika CONSTAM, Florence KÄSLIN, Marie-Aimée SPERTINI et Marianne WYSS.

MM. Bernard CHEVALLEY, Philippe CORDONIER, René LERESCHE, Claude MATTER, Roland PERRIN, Michel PETER-CONTESSA et Christian TERRIER.

Absents non excusés : MM. Mustapha BEN YEDDER et Karim LASSEB.

A 19 h. 15, M. Ernest CORBAZ, Président, souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ainsi qu'aux membres de la Municipalité.

Il souhaite également la bienvenue au public.

La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la secrétaire.

Le Président déclare ensuite la séance ouverte, le quorum étant atteint.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- En date du 2 juin 2009, le Président a reçu une lettre de Mme Marie-Aimée SPERTINI, informant que pour des raisons professionnelles, elle ne désirait plus se présenter comme Présidente du Conseil. M. Ernest CORBAZ lui souhaite pleine réussite pour son avenir.
- Le Président a représenté la commune le 4 juin 2009, pour fêter les 90 ans de Mme Ruth HATT. Encore très active, elle était entourée de son mari et de sa fille. Elle pratique la lecture et la marche avec assiduité.
Le Président lui souhaite encore de longues promenades.
- En date du 8 juin, la lettre de démission de M. Gérard ISOZ est parvenue. Il serait trop long de parler de ce que Gérard a fait pour notre commune. Le Président propose donc simplement de lui dire merci et de l'applaudir.
- Le 19 juin, un courrier est parvenu de l'Association du Pavillon paroissial et des cadets, informant de l'inauguration, le 5 septembre 2009 à 11 heures, de leur nouveau pavillon. Ils invitent tous les membres du conseil à y participer. Les portes seront ouvertes à toute la population jusqu'à 16 heures.

M. le Président Ernest CORBAZ passe alors à l'ordre du jour, qui est accepté tel que présenté.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Aucune remarque n'étant faite, M. le Président passe au vote à mains levées.

Le procès-verbal **est accepté à l'unanimité**, avec remerciements à Mme Françoise AUBERT.

- M. Denis BETTEMS intervient pour demander le remplacement de M. Jean QUEVIT, absent, au poste de scrutateur.
M. Marc STEIMER occupe ce poste jusqu'à l'arrivée de M. Jean QUEVIT.

2. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président invite les deux nouveaux conseillers, MM. Gérard DEMIERRE et Martin CHEVALLAZ, à s'avancer et à l'assemblée de se lever. Il leur lit la promesse et leur souhaite la bienvenue au Conseil communal, sous les applaudissements de l'assemblée.

3. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

Au nom du groupe Les Verts, M. Maurice MISCHLER a le plaisir de présenter la candidature de M. Erich DÜRST.

« Pour des raisons professionnelles, Mme Marie-Aimée SPERTINI ne pouvant assumer la lourde tâche de Présidente du conseil, Monsieur Erich DÜRST a accepté de se proposer à sa place.

Après de brillantes études à l'Université de Zürich, à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales à Paris, il devient délégué du CICR dans pas moins de 6 pays.

Au siège du CICR de Genève, il a de plus été responsable de la région des Grands Lacs, (notamment pour le Rwanda et le Congo) entre 1996 et 2000. Avec un back ground pareil, gérer nos petites querelles sera un plaisir pour lui !

Actuellement, M. Erich DÜRST est chef de la Division asile du Service de la Population de l'administration cantonale vaudoise ».

Je vous propose donc d'élire M. Erich DÜRST à Présidence du Conseil communal d'Epalinges.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Erich DÜRST accepte sa désignation.

Résultat du scrutin :	- bulletins délivrés	61
	- bulletins rentrés	61
	- bulletins blancs	3
	- bulletins nuls	5
	- bulletins valables	56
	- majorité absolue	29

M. Erich DÜRST est élu président du Conseil communal du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, avec 53 suffrages.

Vivement applaudi par l'assemblée, il accepte son élection.

4. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL

Premier vice-président.

Au nom du parti radical, M. Alain MONOD présente la candidature de M. André OVERNEY, actuel 2^{ème} vice-président.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. André OVERNEY accepte sa désignation.

Résultat du scrutin :	- bulletins délivrés	62
	- bulletins rentrés	62
	- bulletins blancs	2
	- bulletins nuls	1
	- bulletins valables	61
	- majorité absolue	32

M. André OVERNEY est élu avec 59 suffrages. Il accepte son élection.

Election de la deuxième vice-présidente:

Au nom du groupe libéral, M. Marc VERAGUTH présente la candidature de Mme Mercedes ASSAL.

Mme Mercedes ASSAL accepte sa désignation.

Résultat du scrutin :	- bulletins délivrés	63
	- bulletins rentrés	63
	- bulletins blancs	13
	- bulletins nuls	2
	- bulletins valables	61
	- majorité absolue	32

Mme Mercedes ASSAL est élue avec 48 suffrages, elle accepte son élection.

5. ELECTION DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAL

Au nom du groupe Hors-Parti, M. Jean-Marc BAATARD présente la candidature de M. Corrado RAMETTA.

Au nom du parti socialiste, M. Bernard KRATTINGER présente la candidature de Mme Catherine BURKI (excusée).

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Corrado RAMETTA accepte sa désignation.

Résultat du scrutin :	- bulletins délivrés	63
	- bulletins rentrés	63
	- bulletins blancs	..
	- bulletins nuls	1
	- bulletins valables	62
	- majorité absolue	32

M. Corrado RAMETTA est élu avec 62 suffrages, il accepte son élection.

Mme Catherine BURKI est élue avec 56 suffrages.

Election des scrutateurs suppléants

Pour le parti radical, M. Alain MONOD propose la candidature de M. Jean QUEVIT.

Pour le parti libéral, M. Marc VERAGUTH présente la candidature de M. Olivier VERAGUTH.

Il n'y a pas d'autres propositions.

MM. Jean QUEVIT et Olivier VERAGUTH acceptent leur désignation.

Résultat du scrutin :	- bulletins délivrés	63
	- bulletins rentrés	63
	- bulletins blancs	3
	- bulletins nuls	2
	- bulletins valables	61
	- majorité absolue	32

M. Jean QUEVIT est élu avec 55 suffrages, il accepte son élection.

M. Olivier VERAGUTH est élu avec 59 suffrages. Il accepte son élection.

M. le Président félicite tous les membres élus et présente le nouveau bureau pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, et leur souhaite un travail fructueux :

Président :	M. Erich DÜRST
1 ^{er} Vice-Président :	M. André OVERNEY
2 ^{ème} Vice-Présidente :	Mme Mercedes ASSAL
Scrutateur :	M. Corrado RAMETTA
Scrutatrice :	Mme Catherine BURKI
Scrutateur suppléant :	M. Jean QUEVIT
Scrutateur suppléant :	M. Olivier VERAGUTH
Secrétaire :	Mme Susanne DUMONT
Secrétaire suppléante :	Mme Françoise AUBERT

Il informe le nouveau bureau (et l'ancien) que la passation des pouvoirs se fera le 30 juin 2009 à 18 h.30 au carnotzet de la Maison de commune.

6. ELECTION DE 2 MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION DES PETITIONS

Pour le parti Les Verts, M. Erich DÜRST propose la candidature de Mme Silvia WICHOUUD. Pour le parti socialiste, M. Bernard KRATTINGER présente la candidature de M. Karim LASSEB.

Il n'y a pas d'autre proposition. Mme Silvia WICHOUUD et M. Karim LASSEB sont donc élus tacitement, sous les applaudissements de l'assemblée.

7. PETITION DEPOSEE PAR MME NADIA MCKENZIE, « DES PLANCHES A BOIS-MURAT A VELO »-REPOSE ECRITE DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX DE LA COMMISSION DES PETITIONS.

Le Président donne la parole à Mme Silvia WICHOUUD, laquelle reprend les points principaux de la réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission des pétitions concernant celle déposée par Mme Nadia McKenzie.

- **1^{er} vœu de la Commission : que le carrefour de l'Union soit équipé d'une bande d'arrêt pour les cyclistes munis d'un système suffisamment sensible pour les détecter :**

« J'ai bien pris note de la fiabilité des boucles de détection, mais il n'a pas été répondu à la demande concernant la création de la bande elle-même (pour rappel : cette bande délimite un espace réservé aux cyclistes devant les voitures arrêtées). Circulant régulièrement à Lausanne à vélo, je peux confirmer l'apport de ces bandes en terme de sécurité et de confort ».

- **2^{ème} vœu de la Commission : qu'une piste cyclable conduite à cette bande d'arrêt :**

« Concernant le souci de la Municipalité sur le manque de place pour faire un couloir dédié aux vélos, je rappelle que la pétition portait uniquement sur le trajet des Planches à Bois-Murat, et non sur l'accès à Lausanne qui, comme le précise la Municipalité, sera possible grâce à la future route de la Corniche.

Si le nombre de cyclistes empruntant ce parcours est restreint, c'est justement en raison du manque de sécurité. Il me semble donc logique de prendre des mesures efficaces pour favoriser le développement de ce moyen de transport ».

- **4^{ème} vœu de la Commission : que la Municipalité étudie plus à fond la possibilité de créer une piste cyclable au chemin des Planches, qui permettrait de remonter celui-ci depuis la route de la Croix-Blanche.**

« La topographie d'Epalinges n'étant pas la plus facile pour les cyclistes, il s'agit absolument de privilégier les axes transversaux de la commune pour leurs déplacements. Le chemin des Planches en fait typiquement partie. Suite à son récent changement de sens, il n'est plus possible pour les cyclistes de rejoindre directement les quartiers très peuplés des Clairières, Bocage, Planches, Raidillon et Pré-d'Yverdon. Tout cycliste conviendra avec moi que le détour par la route de la Croix-Blanche, en raison de sa déclivité et de sa fréquentation (la piste cyclable ne nous protégeant pas des gaz d'échappement) est totalement dissuasif.

Ces trois dernières années, une petite douzaine de pistes cyclables à contresens ont été créées à Lausanne. Selon la police de Lausanne, les accidents ne sont pas plus fréquents qu'ailleurs, pour autant que la signalisation soit faite correctement ».

Au vu de ces arguments, **j'émets le vœu suivant :**

« que la Municipalité mandate un bureau expérimenté dans le domaine.

- Premièrement, pour étudier la faisabilité d'une bande d'arrêt pour cyclistes au carrefour de l'Union et d'une bande cyclable y conduisant.
- Deuxièmement, pour étudier la faisabilité d'une bande cyclable à contresens sur le chemin des Planches ».

8. DEMANDE DE CREDIT POUR LA RENOVATION DES INSTALLATIONS DU TENNIS-CLUB D'EPALINGES SISES AU BOIS-DE-BAN

Préavis N° 9/2009

M. le Président donne la parole à M. Bernard KRATTINGER, président-rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier).

M. le Président remercie la commission des finances pour son travail et passe la parole à M. Fabien LOI ZEDDA, président-rapporteur de la commission ad hoc, qui lit son rapport (au dossier).

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole. La discussion est close.

M. le Président passe alors au vote du préavis.

Au vote à mains levées, le **préavis N° 9 est accepté à l'unanimité.**

9. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2008

Rapport de gestion de la Municipalité.

M. Ernest CORBAZ, Président, rappelle que chaque conseiller a reçu ce rapport. Il ouvre donc le débat.

- M. Bernard KRATTINGER fait 2 remarques :
 - 1) En page 6 , au sujet de l'agrandissement du parking de la Croix-Blanche, il ne s'agit pas d'une réponse à la motion B. KRATTINGER, mais une réponse à l'**interpellation** B. KRATTINGER.
 - 2) Page 28, « le Législatif a légalisé la situation existante du pavillon paroissial implanté sur le bien-fonds communal RF 391, sis au lieu dit « En Guébey », par l'octroi d'un droit de superficie gratuit, grevant une surface de 121 m2, pour une durée de **30 (trente) ans et non de nonante-neuf ans** (comme indiqué par erreur).

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président passe alors au rapport de la commission de gestion.

Rapport de la commission de gestion.

M. le Président passe la parole à M. Gilles COTTON, Président-rapporteur, qui lit son rapport (au dossier).

Examen des réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion :

La lecture n'étant pas demandée, M. Ernest CORBAZ propose aux conseillers d'intervenir s'ils le souhaitent.

Aucune intervention n'est formulée.

M. Bernard KRATTINGER tient à remercier la Municipalité et le Greffe d'avoir accepté de présenter dans le rapport de gestion le résultat du compte d'exploitation avant les amortissements supplémentaires et les attributions aux réserves, et d'avoir ainsi répondu favorablement à son souhait présenté lors de la séance de l'an passé.

M. Ernest CORBAZ, Président, signale qu'il avait proposé aux groupes de passer les comptes chapitre par chapitre, et non compte par compte. N'ayant pas reçu d'avis contraire, il demande aux conseillers présents s'ils souhaitent qu'il les énumère point par point.

Personne ne demandant la parole, la discussion est close.

La Présidente passe à l'adoption du rapport de gestion de la Municipalité.

A mains levées, **le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à l'unanimité.**

Le Président passe ensuite au vote concernant le rapport de la Commission de gestion 2008.

A mains levées, **le rapport de la Commission de gestion 2008 est accepté à l'unanimité.**

M. le Président soumet ensuite au vote les comptes communaux 2008.

A mains levées, **les comptes communaux 2008 sont adoptés à l'unanimité.**

M. le Président remercie la Municipalité et toutes les personnes qui ont travaillé au bon déroulement des comptes et à la clarté de ceux-ci.

Applaudissements de l'assemblée.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE.

De M. Yvan TARDY :

Une séance d'information, destinée aux membres des Commissions de gestion des communes du district de Lausanne et Ouest-lausannois (traitant notamment des compétences et du fonctionnement des COGEST), sera organisée dans la salle du Conseil communal d'Epalinges, par le SECRI et l'UCV, le mercredi 9 septembre 2009.

De M. Daniel CHRISTEN :

Abattage des sapins de la Maison Rochat par une entreprise spécialisée (Emery Arbres SA, à 1083 Mézières) pour un coût de l'ordre de CHF. 6'000.--, montant non prévu au budget communal 2009. Les travaux devaient être assumés par le Service communal des forêts, ce qui n'a finalement pas été le cas.

De M. Jean-Claude SHEPPARD :***Changement des vitrages du petit foyer de la salle des spectacles.***

Le coût initial prévu était de CHF 45'281.-- TTC, sur la base duquel le mandat a été confié à l'entreprise Feral Mancini Frères SA, à 1022 Chavannes-Renens.

Or, le coût finalement arrêté s'élève à CHF 60'804.-- TTC sachant que dite entreprise avait fourni une offre comportant une erreur dans l'addition finale. Après discussions, et également pour que le mandat lui demeure confié, l'entreprise en question a renoncé à l'augmentation de 8% dont il convenait de tenir compte pour 2009, l'estimatif ayant été établi en 2008.

De M. Pierre JOLLIET :

Une étude de faisabilité concernant un éventuel agrandissement du Collège de la Croix-Blanche est en cours, et ce dans le cadre du plan de développement de l'accueil de la petite enfance. Les frais de cette étude seront prélevés sur les dépenses courantes.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Cédric DELAMADELEINE présente, au nom du groupe radical, la **motion suivante** :

« Conformément à l'article 59 du règlement du Conseil, je dépose une motion demandant à la Municipalité de bien vouloir présenter une étude concernant une participation financière pour les enfants amenés à utiliser les transports en commun dès le plus jeune âge.

Préalablement, il s'agit de rappeler que la gratuité des transports est assurée pour tout élève scolarisé à plus de 2.5 km de son lieu de domicile. Toutefois, le parti radical considère que la distance fixée uniformément pour l'ensemble du canton n'est pas adaptée au milieu urbain, et qu'elle contraint ainsi de nombreuses familles à financer elles-mêmes les transports.

En effet, la distance retenue de 2.5 km représente un trajet théorique de 10 km. à pied par jour pour les élèves rentrant à domicile à midi ; une telle distance semble inadéquate et ce, d'autant plus, si l'on tient compte de la topographie enregistrée dans notre commune.

Dès lors, nous vous proposons de fixer la distance à 1 km permettant l'octroi d'un abonnement gratuit aux écoliers, et ce dès la 3^{ème} année primaire, leurs camarades plus jeunes étant généralement domiciliés à moins d'un km et pouvant utiliser les lignes Pédibus. Le dispositif pourrait être complété par la possibilité, pour tout enfant ou jeune en âge de scolarité obligatoire dès la 5^{ème} année et ne répondant pas aux critères d'octroi de la gratuité, ou pour tout jeune hors scolarité jusqu'à sa vingtième année, d'obtenir un bon de transports permettant d'acquérir un abonnement annuel ; ce bon leur permettrait, sur demande, de bénéficier d'un rabais de 50 % sur les abonnements Mobilis.

Quant aux modalités financières, je souhaite que le coût supplémentaire ne soit pas porté à charge de la péréquation intercommunale, mais exclusivement par notre Commune. »

- M. Alain MONOD revient sur 2 précédentes séances, au sujet de la votation concernant la vente de parcelle, notamment les deux interprétations du Conseil, et les appréciations erronées de M. Mazyar YOSEFI.

Il transmet l'avis de droit du service juridique et législatif du SeCRI, Service des Communes et des Relations institutionnelles, afin qu'il soit porté sur le présent procès-verbal.

Rappel de la situation et questions sur la procédure de vote concernant les préavis municipaux.

Réponse écrite de Mme Nathalie DURAND, juriste, au Service des Communes et des Relations institutionnelles :

« Séance du 18 novembre 2008

Vote sur une vente de parcelle. Résultat OUI (en faveur du préavis municipal). Vote à mains levées. Un conseiller demande un second débat (art.95 du règlement). Second débat agendé à la séance du 16.12.08. Débat immédiat pas possible, deux tiers pas atteint.

Séance du 16 décembre 2008

2^{ème} débat. Vote à bulletins secrets demandé d'entrée. Résultat : 34/34. Le président (qui avait, auparavant, voté au bulletin secret) tranche en faveur du NON (refus du préavis municipal).

Votre première question : un troisième vote n'aurait-il pas dû avoir lieu conformément à ce qui se fait au Grand Conseil ?

Comme vous avez pu le constater, ni la loi sur les communes, ni le règlement du conseil communal d'Epalinges, ni même le règlement-type pour les conseils communaux ne prévoient un troisième vote dans une situation telle que celle que vous décrivez. Le premier vote, du 18 novembre 2008, a été annulé, puisque le conseil communal a décidé qu'il y aurait un second débat (cf., à titre indicatif, les articles 77 et 79 du règlement-type du conseil communal lus de concert).

Votre seconde question : le vote du 16 décembre 2008 est-il nul vu que le président a voté deux fois ?

Ni la loi sur les communes, ni le règlement du conseil communal d'Epalinges, ni même le règlement-type pour les conseils communaux ne prévoient une voix prépondérante pour le président (comme cela se fait pour la municipalité, cf. art. 65 al. 2 LC).

Dans les conseils communaux ayant un règlement similaire au règlement-type, le président prend part aux votes et aux élections qui ont lieu au scrutin secret ; dans les autres cas, il ne vote que pour déterminer la majorité, s'il y a égalité de suffrages (cf. art. 29 du règlement-type ; art. 25 RCC Epalinges : « le président peut voter ») ; j'ignore si, dans la pratique, il prend part à tous les votes.

Tout cela pour dire que, dans tous les cas, le président a droit au maximum à une voix...

Comment la situation se règle-t-elle alors en cas d'égalité ? Selon l'article 93 du règlement du conseil communal d'Epalinges « *L'objet mis aux voix est accepté s'il obtient plus de la moitié des suffrages exprimés. L'article 130 RCC est réservé (ndr : concerne majorité qualifiée pour adoption du règlement du conseil communal). Les bulletins blancs ou nuls, de même que les abstentions, ne comptent pas comme suffrages exprimés* ». S'il y a autant de oui que de non, cela a donc comme conséquence que l'objet n'est pas adopté, car il n'a pas obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Dans le cas présent, le 16 décembre 2008, le président du conseil communal d'Epalinges, qui n'était pas légitimé à exprimer un second vote pour « faire pencher la balance », l'a pourtant fait.

En l'occurrence, hasard heureux, il a (soi-disant) fait « pencher la balance » en faveur du « non », alors que le résultat du vote était de toute façon « non », le « oui » n'ayant pas obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Quelle est la conséquence de ce vice de procédure ? A partir de là, il s'agit de l'avis rendu par le SJL :

« Les délais pour recourir contre la décision du conseil communal d'Epalinges du 16 décembre 2008 sont échus (art. 145 et 146 LC). Le vice de procédure invoqué ne pouvant, à notre sens, constituer un motif de nullité absolue de la décision, celle-ci, faute d'avoir été attaquée dans les délais légaux, doit être reconnue comme valable. En effet, selon la doctrine et la jurisprudence, la nullité d'une décision, c'est-à-dire son inefficacité absolue, n'est admise que si le vice dont elle est entachée est particulièrement grave, est manifeste ou du moins facilement décelable et si, en outre, la constatation de la nullité ne met pas sérieusement en danger la sécurité du droit. La décision du conseil communal du 16 décembre 2008 n'étant pas entachée de nullité absolue, celle-ci devait être attaquée dans les délais légaux. Il n'est dès lors pas utile d'examiner la question de savoir si le vice invoqué constitue un motif d'annulabilité ».

Votre troisième question : si le vote du 16 décembre 2008 est nul, faut-il réinscrire le sujet à l'ordre du jour ?

Au vu de ce qui a été indiqué plus haut, la décision du conseil communal d'Epalinges du 16 décembre 2008 devant être considérée comme valable, cette question se retrouve sans objet. »

- M. Bernard KRATTINGER intervient et précise qu'un avis de droit reste un avis de droit. Il estime qu'on pourrait trouver un avis de droit démontrant le contraire de celui évoqué par M. Alain MONOD.
- M. Maurice MISCHLER relève que dans le cas de la motion déposée par M. Cédric DELAMADELEINE, celle-ci doit être soutenue par la majorité des conseillers, et non seulement par 10 conseillers.
- M. Ernest CORBAZ présente ses excuses, et demande à M. Maurice MISCHLER s'il souhaite que l'on revote.
- M. Maurice MISCHLER ne le souhaite pas.
- Mme Doris MÜHLEMATTER **dépose un vœu** : elle estime que les ambulances, en cas d'urgence, ne peuvent pas accéder à proximité des médecins : Elle demande qu'il soit fourni un double de clés pour l'ouverture de la chaîne.
- M. René VUILLEUMIER répond que la Police possède une télécommande, et qu'en cas d'urgence ils peuvent être contactés. Des consignes ont été données pour ne pas distribuer des clés. Il répète qu'en cas de besoin, il suffit d'avertir la Police, afin qu'elle ouvre cette chaîne.
- Mme Doris MÜHLEMATTER transmettra cette information.
- M. Philippe SCHMIED souhaite que cette chaîne soit ouverte lors des concerts de quartier, afin de faciliter la sortie du matériel des musiciens. Il relève que souvent la Police n'est pas atteignable.
- M. Yvan TARDY estime que cela n'est pas nécessaire, il n'y a qu'une quinzaine de mètres à parcourir.
- M. Jean-Pierre MICHAUD dépose **une interpellation** sur les mesures prises par la Municipalité afin d'attirer systématiquement l'attention de constructeurs sur la nécessité d'étudier la création d'appartements adaptés pour les seniors.

« En avril 2008, je déposais un postulat demandant à la Municipalité de définir et présenter au Conseil communal les moyens qu'elle entend mettre en œuvre afin d'inciter et faciliter

l'implantation d'appartements adaptés pour les seniors lors de futurs projets de construction et de rénovation.

Dans sa réponse du 15 septembre 2008, la Municipalité s'engageait, je cite « à attirer systématiquement l'attention de constructeurs sur la nécessité d'étudier la création d'appartements adaptés pour les seniors. »

Aujourd'hui, neuf mois plus tard, nous lisons dans la presse que de nombreux projets sont en voie de réalisation pour « densifier l'axe de la Croix-Blanche », je pense par exemple aux 13 logements en PPE sur le site du N° 31 de la route de la Croix-Blanche, ou encore aux projets, plus lointains, sur les sites des halles de tennis et de la déchetterie.

Conformément aux art. 69 et 69 bis du règlement du Conseil communal, je demande à la Municipalité de bien vouloir informer le Conseil sur les deux questions suivantes :

- 1) **Dans les projets de construction ou de rénovation connus de la Municipalité, quelles sont les mesures concrètes prises afin d'attirer systématiquement l'attention de constructeurs sur la nécessité d'étudier la création d'appartements adaptés pour les seniors ?**
- 2) **Quels sont, à ce jour, les résultats obtenus et/ou prévisibles ?**

Cette interpellation est soutenue par 10 conseillers.

- M. Angelo MARZOLI signale qu'au Chemin Prés-les-Bois, les ouvriers travaillant sur les chantiers parquent leur véhicule sur le bord du chemin, rendant la circulation difficile. Il souhaite que la Police intervienne afin d'éviter cette situation.
- M. René VUILLEUMIER répond qu'ils sont malheureusement dans l'obligation de parquer aux abords des chantiers durant les travaux, mais dès qu'il y aura davantage de place, des solutions seront trouvées et les contrôles seront intensifiés.
- M. Maurice MISCHLER rappelle aux conseillers la semaine de la mobilité du 14 au 22 septembre 2009.
- M. Erich DÜRST souhaite remercier M. Ernest CORBAZ pour sa présidence et son soutien efficace pour la reprise de son poste de Président.
Les circonstances ont fait qu'il a été sollicité tardivement pour ce poste.

M. le Président clôt sa dernière séance à 20 h. 50.

Epalinges, le 27 juillet 2009

Le Président:

La Secrétaire:

Ernest CORBAZ

Susanne DUMONT